Réf. Farde e-Assemblées : 2565289

N° OJ : **108**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 95.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;
Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 95.000,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

* à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 35.000,00 EUR à l'asbl Atomium pour le soutien à la politique d'accessibilité et d'inclusion du musée.

* à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023 :
- 15.000,00 EUR à l'asbl Teroubi pour l'organisation du festival "l'Afrique en Couleur";
- 15.000,00 EUR à l'asbl Les Dimanches du Conte pour couvrir leurs frais de fonctionnement;
- 15.000,00 EUR à l'asbl Skinfama pour l'organisation du festival "Congolisation";
- 15.000,00 EUR à l'asbl La Cambre-Mode(s) Show.be pour l'organisation de l'événement "Showoff 2024".

Annexes :